

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024**

N°DCM-2024-034

OBJET :

PERSONNEL

Pôle administratif

Création d'un poste d'assistant
administratif du cadre d'emplois
des adjoints administratifs
35/35^{ème} au 1^{er} avril 2024

Membres en exercice : 27

Membres présents : 22

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 2 avril 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée Mme BAS-DESFARGES - Mme BROCHARD représentée par Mme ROBIN - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Madame Magalie BUJALANCE MERLIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} janvier 2024 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 janvier 2024 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

M. PERREAULT explique que le service à la population de la mairie assure l'accueil du public, la gestion de l'état civil, des élections, du cimetière et des débits de boissons, le suivi des affaires sociales et du logement, et la délivrance des cartes d'identité et des passeports. Au sein du pôle administratif, ce service est composé de quatre agents à temps plein, dont trois vont partir en retraite entre 2025 et 2027.

En outre, la mairie est devenue le dernier service public accessible facilement et proche des habitants, même si l'agence France Services de Châtillon-sur-Chalaronne répond en partie aux besoins des administrés dans les domaines de la retraite, de l'emploi, de la fiscalité, ou de la justice ;

Afin d'anticiper et d'accompagner ces évolutions, Monsieur le Maire propose aux élus de créer un poste d'assistant administratif du cadre d'emplois des adjoints administratifs, 35/35^{ème} au 1^{er} avril 2024 ;

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

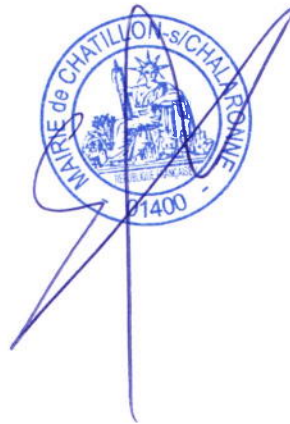
DECIDE de créer un poste d'assistant administratif du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps plein (35/35^{ème}), à compter du 1^{er} avril 2024,

PRECISE que cet emploi permanent sera pourvu par voie de mutation (fonctionnaire titulaire), ou à défaut, par voie contractuelle (agent contractuel),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la collectivité.

Ainsi délibéré le 8 avril 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 12/04/2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 12/04/2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.